

L'arrêté du 19 mai 2020 définit les textes relatifs à l'autorisation de vol solo sans supervision (ABL-Autorisation de Base LAPL) accordée aux élèves pilotes qui suivent une formation de pilote d'aéronef léger (LAPL), préalablement à la délivrance d'une licence de pilote LAPL pour avions LAPL(A).

L'Autorisation de Base LAPL permet donc à son titulaire de piloter seul à bord sans rémunération un avion du modèle de celui sur lequel il l'a obtenue et qui est exploité sans rémunération.

Toutefois, il ne peut voler qu'en dehors des espaces contrôlés ou réglementés, dans un rayon de 25 nautiques de son aérodrome de départ.

Il peut obtenir des autorisations additionnelles d'un instructeur habilité. Celui-ci les mentionne sur son carnet de vol en précisant leur caractère temporaire ou permanent.

Elles concernent :

➤ **L'emport de passager** : Un pilote âgé d'au moins 16 ans, ayant une expérience du vol à bord d'au moins 20 heures, dont 5 dans les deux derniers mois, lui permet d'emporter jusqu'à 3 passagers en vol local.

➤ **L'utilisation d'autres aérodromes**, éloignés de moins de 25 NM, soit environ 46 km, et accessibles en vol VFR contact ou en navigation par cheminement.

➤ **L'utilisation d'autres modèles d'avions** qui respectent la classe pour laquelle le pilote a été formé : SEP (Single Engine Piston : avions monomoteurs à pistons).



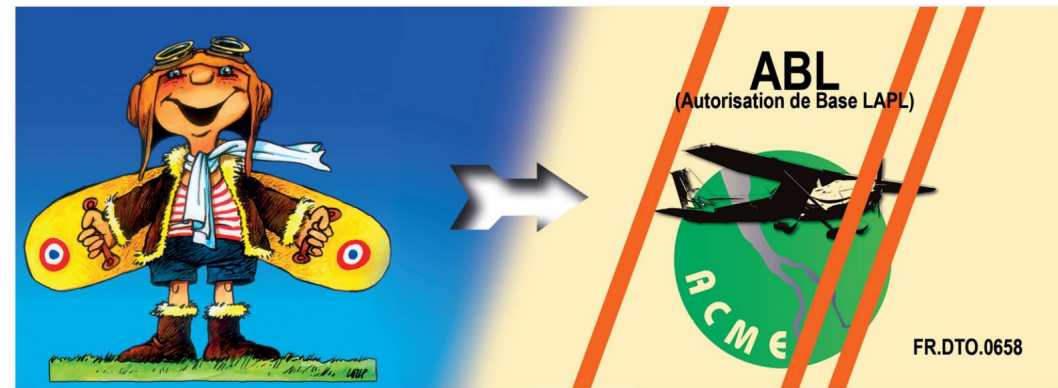
Pour les adultes,
Informations vol d'initiation
scannez le qr code



AéroClub Marcillac Estuaire

Ecole de pilotage - Entraînement - Baptême de l'air

APPRENDRE A PILOTER APRES LE B.I.A. avec L'AUTORISATION de BASE LAPL



➤ Le B.I.A. en poche vous dispense de passer l'examen théorique obligatoire à l'obtention de votre ABL (Autorisation de Base LAPL).

➤ H vous faudra passer une visite médicale d'aptitude physique et mentale délivrée par un médecin agréé aéronautique pour le lâcher.

➤ A 16 ans révolus, le lâcher (premier vol supervisé seul à bord de l'avion) et au moins 20 atterrissages solos (seul à bord) vous permettent de vous présenter au test pratique.

➤ Il est ensuite préconisé d'avoir effectué au minimum 10 heures de vol dont au moins 6 heures avec un instructeur.

➤ Ce minimum tient compte d'une éventuelle expérience en planeur ou en ULM.

Pour les élèves pilotes ayant **moins de 21 ans**, la Fédération Française Aéronautique prévoit des subventions qui sont payées à l'aéro-club dans lequel l'élève est inscrit. Elles se détaillent ainsi :

- 350 € au lâcher de l'élève pilote.
- 350 € à l'obtention de l'Autorisation de Base LAPL.
- 170 € **en plus des 350 €** à l'obtention de l'Autorisation de Base LAPL pour un élève pilote titulaire du B.LA. **soit un total cumulé de 870 €** (Le BIA est un examen national validant les apprentissages théoriques dans les modules Aérodynamique et mécanique du vol - Connaissance des aéronefs - Histoire de l'aviation et du spatial - Navigation, Sécurité et Réglementation du vol - Météorologie + un module optionnel d'anglais aéronautique). La préparation à cet examen étant en outre dispensée par l'Aéro-Club Marcillac Estuaire en partenariat avec les établissements scolaires locaux.

Le BIA est une formation accessible à tous (enfants et adultes), et son obtention donne l'équivalence du théorique ABL.

Une adhésion licence et assurance auprès de la FFA est obligatoire, elle est de 96 € en 2025.



Informations BIA



Coût de revient moyen de l'Autorisation de Base LAPL à l'Aéro-Club Marcillac Estuaire



	-21 ans	+21 ans
> Adhésion au club pour les titulaires du BIA la première année	*****	120 €
> Adhésion au club pour les non titulaires du BIA	60 €	180 €
Adhésion et inscription FFA	96 €	96 €
Carnet de vol	30 €	30 €
Quinze heures de vol avec instructeur (~2€/min)	2250€ 150€/h	2400 € 160€/h
Six heures de vol sans instructeur	750 € 125€/h	810 € 135€/h
Bourse de pilotage FFA au lâcher et à l'obtention de l'ABL	- 870 €	*****
Prix de revient moyen pour l'élève pilote	3126€ (Avec BIA)	3456€ (Avec BIA)

Il n'y a aucune obligation de durée ni de fréquence, mais il est conseillé d'effectuer au moins 1 à 2 vols par mois pour une bonne progression.

Tarifs horaires en vigueur au 12/09/2024

Contacts à l'Aéro-Club Marcillac Estuaire :

Téléphone fixe : **05.57.32.40.50**

Portables : **06.82.42.61.13** ou **07.83.78.95.57**

Portable du chef pilote de l'aéro-club : **06.07.01.81.00**



acme-web.fr